



# Déclaration liminaire FSU

## Comité Technique du 4 novembre 2020

### Covid et organisation du service

Le Covid a permis de rappeler à quels points des efforts sont indispensables à Mayotte en matière de sécurité sanitaire. Hélas l'épidémie continue de progresser ici aussi. Dans ce contexte, le maintien de l'ouverture des établissements scolaires interroge. Selon les mots mêmes du conseil scientifique en date du 28 octobre :

*Pour les lycées et les collèges : Les adolescents de 12 à 18 ans semblent avoir la même susceptibilité au virus et la même contagiosité vers leur entourage que les adultes*  
*Le point-cléf pour l'ouverture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités est le niveau de circulation du virus dans la communauté. Les études rassurantes publiées pendant l'été 2020 sur le risque modéré d'épidémies en milieu scolaire l'étaient avant tout parce que la circulation du virus en Europe en post-confinement était faible. La situation a radicalement changé avec la reprise épidémique du mois d'octobre et doit nous conduire à reconsidérer l'ouverture des établissements scolaires.*

Or nous savons qu'à Mayotte, le niveau de circulation du virus est en augmentation. Par conséquent la FSU Mayotte répète qu'il faut procéder sans délai à des mesures de dédoublement des classes puis, compte tenu de la rareté des locaux, à des mesures d'alternance hebdomadaire, les élèves chez eux ayant du travail à faire. Cette mesure serait un pis-aller mais la FSU Mayotte n'est pas comptable de l'offre défectueuse en locaux ni du manque de personnels. Et par ailleurs elle viserait simplement à mieux protéger la santé des agents, de nos élèves et de toutes les familles de la communauté éducative. Il s'agit pour nous en agissant maintenant de manière déterminée, de sauvegarder l'année scolaire par la suite et d'éviter un confinement beaucoup plus dur qui aurait des conséquences dramatiques en termes de décrochage pour nos élèves.

La FSU Mayotte, au regard des appréciations du conseil scientifique, au regard du bulletin de santé publique France, estime qu'il serait temps de cesser le déni de réalité pour reconnaître que les établissements scolaires sont aussi un lieu de propagation du virus.

Car en effet comment ignorer ce point délivré par santé publique France selon lequel *La circulation du virus se manifeste également dans la détection des clusters dont les milieux scolaires et universitaires constituent la première source depuis le mois de septembre.*

Comment imaginer que les établissements scolaires de Mayotte seraient épargnés ? D'autant que la fermeture du CUFR interroge nos collègues sur le maintien de l'ouverture des autres établissements ?

La FSU Mayotte réitère sa demande de transparence sur la situation sanitaire des établissements : nombre

de cas confirmés, suivi des cas contacts, durée des isolements, incidence du port du masque en continu etc... De plus, plusieurs AESH nous ont affirmé qu'elles n'ont pas reçu des masques (ni à la rentrée d'août, ni depuis lundi) alors que les enseignants en ont eu droit. La FSU Mayotte exige des explications. En tout état de cause, les AESH ne peuvent pas être ainsi discriminées. De même, concernant les AESH qui sont en contact direct

avec les élèves à mobilité réduite, elles devraient être équipées de surblouse, gants ... Aucune n'en a reçu jusqu'à présent.

Par ailleurs, la FSU Mayotte demande la suspension des animations pédagogiques en présentiel. La deuxième vague sera plus meurtrière nous a dit le président de la République. Il est grand temps de réagir. La FSU Mayotte demande donc la mise en place du plan de continuité pédagogique par baisse de la jauge à une quinzaine d'élève rendu possible par une alternance présentiel/distanciel. Mais que l'on soit clair sans donner aux enseignants l'obligation de travailler simultanément en distanciel/présentiel.

## Recrutement de personnels

Monsieur le Recteur, la Covid est révélatrice des défauts structurels et accumulés du système éducatif. En effet le système que la FSU préconise pour faire face à l'épidémie est impossible sans faire perdre des heures de cours aux élèves pour une raison principale. La difficulté de recruter en raison du manque d'attractivité alors que l'environnement mahorais est de plus en plus conflictuel. Et ce n'est pas avec la rentrée chaotique que nous avons vécu que la situation va s'améliorer. Les violences en tout genre et en tout lieu, les établissements scolaires ne faisant pas exception, sont devenues la règle. Il est de fait que dans ce contexte d'exclusion d'une partie de la jeunesse, le système éducatif devrait pouvoir jouer son rôle. Mais il ne le peut principalement faute de moyens humains. C'est pourquoi la FSU revendique haut et fort des mesures financières permettant d'attirer dans ce contexte si difficile.

Monsieur le Recteur où en est-on des demandes de la FSU sur

- l'augmentation de l'indexation au niveau de celle de la Réunion ?
- la mise en place des avantages spécifiques d'ancienneté,
- la valorisation du service à Mayotte pour l'accès à la classe exceptionnelle,
- la baisse de la condition de durée de service nécessaire à l'obtention de l'IFCR pour venir à Mayotte,
- la mise en place d'une prime de stabilité,
- le versement de l'ISG quel que soit le territoire d'origine et part agent,
- le versement de l'ISG aux néo-titulaires et
- la modification du décret 96-1026 qui permettrait aux collègues de muter vers les territoires du Pacifique ?
- *la mise en place de concours réservés pour les enseignants contractuels*
- *l'affiliation des personnels contractuels à la Caisse Nationale des retraites et le droit à une retraite complémentaire.*
- *la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour donner la non-prise en compte de l'ancienneté générale de service des anciens fonctionnaires de la CDM lors de l'intégration dans le corps des IFPERM*
- *des augmentations de rémunération liées à l'ancienneté pour les AESH.*

### Conclusion

Monsieur le Recteur, ces mesures d'attractivité et de stabilisation sont la condition préalable à la présence massive et urgente de personnels dans les écoles, collèges et lycées. Mais dans l'attente la FSU demande au ministre de l'Éducation nationale de procéder au recrutement de ces personnels, en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.